



A me ramener.

N° de rôle 26/06220

AUDIENCE DE VENTE

20 NOVEMBRE 2026
à 9 H 30

DIRE ET ACTE DE DEPOT
RAPPORT SUR ASSAINISSEMENT
COLLECTIF

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX

ET LE

16 octobre 2026



Au Secrétariat-Greffe a comparu Maître Angélique FERNANDES-THOMANN, avocat associée de la SCP DRAP-HESTIN-NARDINI-FERNANDES THOMANN à l'enseigne TEGO AVOCATS du Barreau de DRAGUIGNAN, 6 Le Verger des Ferrages 83510 LORGUES

Lequel a déposé entre les mains de Nous, Greffier, soussigné, le rapport effectué par la société VEOLIA en date du 22 juillet 2026 concernant le raccordement du bien objet de la saisie au réseau d'assainissement collectif.

Le futur adjudicataire fera son affaire personnelle de ces informations.

Ces documents sont à annexer au cahier des conditions de la vente déposé au Greffe le 15 septembre 2026 pour parvenir à la vente aux enchères à l'audience du 20 novembre 2026 des biens suivants :

- **Commune de SAINTE MAXIME 83120** – dans un ensemble immobilier sis 2 rue des Virgiles, le Capet d'Azur cadastré section F 291 et F 294 d'une contenance totale de 04 ha 17 a 55 ca, et plus précisément :

Lot 129 : bâtiment B les Anémones un appartement comprenant : entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains, WC, dégagement, placard, séchoir
et les 35/9990èmes de la propriété du sol et des parties communes générales

Lot 169 : au sous-sol du Bâtiment B une cave portant le numéro 29 du plan des caves

Et les 1/9990èmes de la propriété du sol et des parties communes générales

Lot 1065 : un parking pour voiture automobile situé à l'extérieur des bâtiments et portant le numéro 65 du plan de masse

Et les 1/9990èmes de la propriété du sol et des parties communes générales

Saisis à l'encontre de :

Ledit document contient 2 pages qui ont été numérotées par l'avocat poursuivant.

Desquels comparution et dépôt le comparant a requis acte à lui octroyé.

Et a signé avec Nous, Greffier, après lecture faite.



ROSCOE HAMAN
Greffier.

A large, bold black signature consisting of several sweeping strokes.



CMESE - VEOLIA
Site du Golfe de Saint-Tropez
16 Route du Plan de la Tour
83120 SAINTE MAXIME
Tél : 0969 329 328

R/P SELARL ACTAZUR
W RAMOINO N WISS
COMMISSAIRES DE JUSTICES ASSOCIÉS
27 AVENUE CARNOT
RÉSIDENTE LE GIORDANENGO - ENTRÉE A

83300 DRAGUIGNAN

Sainte Maxime, le 22 juillet 2026,

Dossier suivi par : Caroline AYMÉ
Tél : 06.12.09.41.45

Objet : Contrôle de la conformité des installations de collecte intérieures
Conclusions

N/Réf : 0476816

Madame, Monsieur,

Suite à votre demande, nous pouvons vous confirmer que le bien situé :

PARCELLES F 291, F 294 - 2 RUE DES VIRGILES
RÉSIDENTE LE CAPET D'AZUR - LES ANÉMONES - B3 - APPARTEMENT 129
83120 SAINTE MAXIME

EST RACCORDÉ AU RÉSEAU PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF
Selon les termes des articles L 1331-1 et suivants du code de la Santé Publique

La visite des installations intérieures de collecte des eaux usées a été réalisée le 08/07/2026.
A cette date, il a été constaté que les installations sont :

Conformes	
X	Vis-à-vis de la bonne séparation des eaux usées et pluviales.
X	Vis-à-vis de l'évacuation des points de collecte des eaux usées.

Région Méditerranée
29 Allée Saint Jean - La Barque
Zone ARTEPARC - Bâtiment B
13710 FUYEAU
www.veoliaeau.com

Compagnie Méditerranéenne d'Exploitation des Services d'Eau - CMESE
SCA au capital de 6 097 300 Euros
780 153 292 RCS Marseille
Siège social : 29 Allée Saint Jean - La Barque - Zone ARTEPARC - 13710 FUYEAU

« Nous traitons vos données conformément à la réglementation en vigueur sur les données à caractère personnel. Notre politique de confidentialité est disponible sur simple demande. »

Nous attirons votre attention sur le fait que le présent rapport de visite, constitue un contrôle de la conformité de l'écoulement des rejets. Il n'a pas pour objet de vérifier la conformité aux règles de l'art, le bon entretien, l'opportunité d'un renouvellement ou l'absence de désordre structurel des installations, ni la composition et la nature des effluents rejetés.

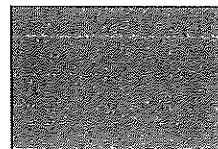
Le client a une obligation de renseignement et d'information précise, complète et exacte sur la consistance et la délimitation de l'immeuble à contrôler (bâti et non bâti) et sur les installations privées de rejet au réseau. Il est tenu de signaler tous les éléments enterrés et de fournir un plan détaillé de ses installations. L'absence de plan détaillé des installations est de nature à limiter le contrôle et la responsabilité de la société.

Le présent rapport est limité aux locaux et éléments rendus accessibles par le client lors de la visite.

La durée de validité de ce document est décrite dans le règlement de service et/ou de la délibération municipale de la commune pour les installations et immeubles présentés lors de la visite, en l'absence de travaux intervenus postérieurement au présent rapport ou de travaux ayant eu pour effet de modifier ou d'impacter les installations, ainsi qu'en l'absence de changement de propriétaire.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

**Le Responsable de l'équipe interventions Clientèle,
Service Consommateurs - Golfe de Saint Tropez
Jérôme TREGUER**



Région Méditerranée
29 Allée Saint Jean - La Barque
Zone ARTEPARC - Bâtiment B
13710 FUVEAU
www.veoliaeau.com

Compagnie Méditerranéenne d'Exploitation des Services d'Eau - CMESE
SCA au capital de 6 097 300 Euros
780 153 292 RCS Marseille
Siège social : 29 Allée Saint Jean - La Barque - Zone ARTEPARC - 13710 FUVEAU

« Nous traitons vos données conformément à la réglementation en vigueur sur les données à caractère personnel. Notre politique de confidentialité est disponible sur simple demande. »